DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 66

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jérôme GODARD pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Odile VIGNAL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Charles-André DUBREUIL pouvoir à Jérôme AUSLENDER, Sylviane TARDIEU pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique ADENOT pouvoir à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Diego LANDIVAR pouvoir à Alparslan COSKUN, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Marianne MAXIMI

Nicaise JOSEPH arrive après le vote de la question n°1.
Diego LANDIVAR arrive avant la fin du débat de la question n°2.
Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 et donne pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES.
Wendy LAFAYE quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 sans laisser de pouvoir et revient pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°7 et n°8.
Diego LANDIVAR quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°7 et donne pouvoir à Alparslan COSKUN (fin du pouvoir donné par Marianne MAXIMI).
Jérôme GODARD quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°8 et donne pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA.
Charles-André DUBREUIL quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°7 et n°8 et donne pouvoir à Jérôme AUSLENDER.
Cécile LAPORTE quitte la séance avant le vote du premier vœu (fin du pouvoir donné par Catherine PINET-TALLON).

Rapport N° 66
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison d'une action spécifique, bénéficier d'une subvention.

Il est rappelé que la ligne budgétaire 2022 pour l'ensemble des subventions exceptionnelles allouées à des associations à caractère santé et social est de 10 800 euros,

UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES - DÉLÉGATION DU PUY-DE-DÔME

L'association dite Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques a pour but de regrouper sur le plan national les familles de malades psychiques dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts.

L'association intègre le programme de la Semaine Internationale sur la Santé Mentale du 7 au 23 octobre 2022 à Clermont-Ferrand, en proposant diverses manifestations notamment un forum des associations et une conférence sur le logement.

Les objectifs de cette action sont de venir se renseigner, d'échanger et sensibiliser un large public sur les questions de santé mentale et plus particulièrement pour leur association la destigmatisation des maladies psychiques.

Le nombre approximatif de bénéficiaires est de 300 personnes (sur les différents lieux de réalisation dans le Puy-de-Dôme).

Le budget prévisionnel de cette action est de 3 060 euros.
Subventions demandées par l'association pour cette action :

Budget prévisionnel 2022	
Ville de Riom (CCAS)	150 €
Ville de Clermont-Ferrand	1 500 €
TOTAL	1 650 €

Au regard du coût du projet, l'association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2021, une subvention exceptionnelle de 1 000 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 200 euros.

Il est proposé 1 225 euros pour cette action de l'Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques- Délégation du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2022.

Compte tenu des subventions allouées, le reste à répartir de la ligne budgétaire pour l'ensemble des subventions exceptionnelles à allouer aux associations travaillant dans le domaine social est de 675 euros.

Afin d'établir la répartition budgétaire, il est proposé une subvention exceptionnelle complémentaire pour chacune des associations, telles que réparties dans le tableau ci-dessous, au titre de l'année 2022.

ASSOCIATIONS	Subventions de fonctionnement			
	Subvention allouée précédemment	*Subvention souhaitée*	2022	
			1er versement	2ème versement
ATELIER LOGEMENT SOLIDAIRE Vacances respiratoires	500 SC* 200	*820*	500	225
RESTAURANTS DU CŒUR – RELAIS DU CŒUR DU PUY-DE-DÔME Sorties en journées ou en week-end	800 SC* 200	*2 000*	800	225
RESTAURANTS DU CŒUR – RELAIS DU CŒUR DU PUY-DE-DÔME Culture cinéma	600 SC* 200	*1 000*	600	225

*SC : subvention complémentaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'allouer une subvention exceptionnelle aux demandes de subvention ci-dessus, sollicitées par des associations travaillant dans le domaine social, au titre de l'année 2022.

TOTAL VOTANTS :	**54**	=	45 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	**54**	=	**Pour : 54**	+	**Contre : 0**		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée

Nicaise JOSEPH